



## **1 APPROBATION DU COMPTE RENDU de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2016**

Le compte rendu a été transmis aux Conseillers. Il est approuvé à l'unanimité par les Conseillers présents à cette réunion.

### **2. EAU ET ASSAINISSEMENT :**

#### **RAPPORTS ANNUELS DES SERVICES PUBLICS EAU ET ASSAINISSEMENT 2015 COURRIERS AGENCE DE L'EAU DU BASSIN RHIN-MEUSE**

##### **2.1. RAPPORTS ANNUELS DES SERVICES PUBLICS EAU ET ASSAINISSEMENT 2015**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2224-5) impose, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, et d'Assainissement

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des rapports des services Eau et Assainissement de l'année 2015 et de leurs annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, donne son approbation :

- pour le rapport 2015 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable
- pour le rapport 2015 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement.

Les rapports sont disponibles en mairie et peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture du secrétariat. Ils seront également consultables sur le site de la Commune.

##### **2.2. COURRIERS AGENCE DE L'EAU BASSIN RHIN-MEUSE (ABRM)**

Préambule : La lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable est réglementée par la loi N° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite Loi Grenelle II et par le décret d'application N° 2012-97 du 27 janvier 2012

Par courriers du 25 avril 2016, l'Agence Bassin Rhin Meuse nous fait part des résultats de l'analyse des informations relatives au réseau de distribution d'eau potable **2014** (année de base) transmises pour le réseau du HOHRODBERG.

L'ABRM a statué sur la conformité du service d'eau potable du HOHRODBERG au regard des obligations réglementaires de maîtrise des fuites. Le chiffre phare est celui "Rendement cible" obtenu par la formule :  
65 % (valeur de base prévue par la réglementation) = (0.2 x ILC (indice linéaire de consommation))

Pour le HOHRODBERG, le rendement effectif du réseau est de 85 %, supérieur au rendement cible qui se situe à 67 %, ce qui implique qu'aucune majoration au titre de la redevance pour prélèvement 2014 ne sera appliquée.

Par contre, pour le réseau de HOHROD, l'ABRM attire notre attention sur le fait que le rendement effectif du réseau est de 61 %, donc inférieur au rendement cible qui est fixé à 67 %.

Dans ce cas, le service d'eau doit avoir établi un plan d'actions avant la date du 31 décembre 2016. A défaut, le taux de redevance pour prélèvement sera doublé en 2017 pour les volumes prélevés en 2016 et continuera d'être appliqué aussi longtemps que le rendement du réseau sera inférieur au rendement cible et si aucun plan d'action n'est établi.

Il est précisé :

- que La Commune remplit l'obligation du descriptif détaillé du réseau de distribution d'eau potable
- que pour l'ensemble de l'année 2015, le rendement effectif du réseau de HOHROD est encore inférieur au rendement cible.

Cependant plusieurs actions ont été menées à l'automne : 2 fuites d'eau au Langaeckerlé et à Weier n'avaient pas été décelées et ont empirées en 2015. Suite au changement de méthode de détection, ces 2 fuites ont été détectées et réparées au cours du 2ème semestre 2015

Par ailleurs, une importante fuite d'eau sur un branchement d'eau de conduite située dans le chemin du Schwellenweg mi-décembre 2015 a anormalement vidé un réservoir. Cette fuite qui n'avait pas été détectée auparavant, s'écoulait dans une cavité sans résurgence en surface. Cette dernière a été réparée le week-end du 13 et 14 décembre. Avec les interventions menées fin 2015, des améliorations de rendement ont d'ores et déjà été constatées depuis début 2016 à l'occasion des relevés mensuels effectués.

Dans le cadre du 10ème programme d'intervention de l'ABRM, soit jusqu'au 31 décembre 2018, la Commune peut bénéficier d'une subvention de 20 % pour réaliser des travaux de rénovation et de remplacement des conduites d'eau potable.

Mr le Maire informe les Conseillers que certaines parties du réseau d'eau potable pourraient faire l'objet d'un renouvellement, à savoir :

- le tronçon situé entre le dépôt incendie et le Chemin des Pâturages, sous la Route Départementale
- le tronçon situé entre le réservoir du KUHSBACH jusqu'au niveau du 8, Chemin du Kuhsbach

Mr Matthieu BONNET, adjoint, propose également d'étudier l'opportunité d'améliorer le suivi de la consommation des sorties de réservoirs par la pose de compteurs complémentaires, pouvant par la suite être un support de mise en œuvre d'une télégestion. Ce dispositif pourrait permettre de détecter plus facilement des consommations anormales comme des fuites. Cette prestation entrerait dans la mise en place d'un dispositif pour améliorer le rendement du réseau communal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'engager au courant de l'année 2016 des études pour le remplacement :

- du tronçon entre le dépôt incendie et le Chemin des Pâturages
- du tronçon entre le réservoir du KUSBACH jusqu'au niveau du 8, Chemin du Kuhsbach

ainsi que d'étudier les compléments aux installations existantes par un dispositif pour améliorer la détection des fuites sur les 2 parties haute et basse du réseau.

Les travaux seraient réalisés en 2017 et 2018.

**3. VOIRIE COMMUNALE :****ATTRIBUTION TRAVAUX CHEMIN DES PRES ET CHEMIN DE STOSSWIHR  
DEMANDE PARTICIPATION TRAVAUX****3.1. ATTRIBUTION TRAVAUX CHEMIN DES PRES ET CHEMIN DE STOSSWIHR**

3 entreprises ont répondu à la consultation pour les travaux suivants : réalisation de la couche de roulement en enrobés Chemin des Prés et Chemin de Stosswihr à HOHROD

L'entreprise retenue est l'entreprise PONTIGGIA de HORBOURG WIHR, entreprise la moins disante, pour un montant de 25 544.36.- euros H.T. (soit 30 653.32 euros TTC)

Le Conseil Municipal prend acte

**3.2. DEMANDE PARTICIPATION TRAVAUX :****3.2.1. DEMANDE DE MR JEAN RAYMOND EGON (LA CHAMPENOISE)**

Par courrier du 11 mai 2016 Monsieur Jean Raymond EGON, Président de la Société d'Education Populaire SEP qui gère la colonie La Champenoise au Hohrodberg fait part de son projet de réfection complète de l'extérieur de la colonie. Ces travaux ont été rendus nécessaires pour garder un accès correct sur l'arrière du chalet afin de permettre la livraison par camion.

Il sollicite la Commune pour une participation financière sur différentes parties de cet aménagement d'ensemble.

Il ressort des discussions que l'accès existant est suffisant pour les besoins de la Commune (interventions sur épandage) ; néanmoins, pour accompagner les travaux, la Commune propose de réaliser le revêtement du chemin avec une bi-couche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide de participer par la réalisation, en régie communale, d'un revêtement bi-couche dans le cadre du programme annuel de travaux de revêtement de voirie.

Ce revêtement sera posé dans le chemin dit "Ebenaeckerweg", sur une surface de 100 m<sup>2</sup> environ, sur la portion qui longe le bâtiment de la Champenoise. Cette participation est estimée à 700.- euros environ. Mr le Maire est chargé d'en informer le Président de la SEP.

**3.2.2. DEMANDE DE MR et MME PHILIPPE MEYBLUM (WAHLENSTALLGASSE)**

Par courrier reçu en mairie le 14 courant, Mr et Mme Philippe MEYBLUM domiciliés 8 Route du Linge proposent à la Commune un projet d'aménagement en bas du Chemin dit Wahlenstallgasse qui débouche sur la RD 5 bis 1, qui permettrait la création de 2 emplacements de parking:

- abattage d'arbres en bordure et dont l'état sanitaire présente un danger en cas de chute
- fermeture du fossé et pose d'une portion de la canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales
- suppression d'un poteau du concessionnaire Numéricâble
- apport de concassé pour niveler la zone impactée.

Après discussion, et compte tenu que ce projet d'aménagement permettrait en outre une meilleure signalisation de la sortie de ce Chemin sur la RD 5 bis 1, d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales et d'accroître la sécurité de ce secteur au niveau du passage piétons existant avec une meilleure visibilité,



## **5.2. DIVERS :**

### 5.2.1 AMENAGEMENT SENTIERS

M. le Maire informe les conseillers de la création d'un sentier par l'association MARTLA sur un terrain boisé communal, permettant de faire une liaison entre la route menant à Haslach et le chemin du Schneiden.

La commune a pris à sa charge le repas du midi pour les bénévoles, un "Sponsor" KEMPF TP de HOHROD a fourni la mini-pelle, les citoyens bénévoles ont produit le travail de terrassement.

Concernant les traversées par sentier des parcelles communales (bois, pâturages et landes) la discussion confirme que la règle est la concertation préalable entre propriétaire (Commune) locataires (agriculteurs, forestiers, particuliers) et usagers (associations). La Commune continuera à organiser à temps cette concertation et obtenir le consensus avant lancement des travaux.

### 5.2.2. RECENSEMEENT INSEE

Mr le Maire informe les Conseillers que le recensement INSEE aura lieu dans la Commune en janvier et février 2017.

Il y a lieu d'ores et déjà lieu de nommer un coordonnateur communal. Mr le maire propose de nommer Mme Sabine ILTIS, qui a déjà rempli cette fonction lors des précédents recensements, en qualité de coordonnateur communal pour le recensement 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Mme Sabine ILTIS coordonnateur communal pour le recensement INSEE 2017

Plus aucune question n'étant soulevée, Mr le Maire clôt la séance à 22 h 50 '

Tableau des signatures  
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la Commune de HOHROD  
de la séance du 19 mai 2016

1. Approbation de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2016
2. Eau et assainissement :
  - Rapports annuels des Services publics Eau et Assainissement 2015
  - Courriers Agence de l'eau Bassin Rhin-Meuse
3. Voirie Communale :
  - Attribution travaux Chemin des Prés et Chemin de Stosswihr
  - Demande participation travaux
4. Finances Communales : vote de crédits et remboursements factures
5. Communications diverses et Divers : dossier DP- Divers

Prénom et Nom	Qualité	Signature	Procuration
Bernard FLORENCE	Maire		
Charles FRITSCH	1 <sup>er</sup> Adjoint	Procuration à Matthieu BONNET	
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
Matthieu BONNET	Adjoint		
Emilie BLAISE	Conseillère Municipale		
Michel DEYBACH	Conseiller Municipal		

Dominique ECK	Conseiller Municipal		
Willy FRITSCH	Conseiller Municipal		
Pierre OTTER	Conseiller Municipal		
Sophie POGGIO	Conseillère Municipale		